



**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU BUREAU  
SEANCE DU 22 JANVIER 2019  
N° d'ordre de la délibération : 7  
N° de feuillet : 1/2**

Date de la convocation : 10 Janvier 2019  
Nombre de membres : 18  
En exercice : 16  
Présents : 12  
Nombre de membres ayant donné pouvoir : 0

Le 22 Janvier 2019 à 10 heures 00  
Les membres du Bureau du Syndicat,  
légalement convoqués,  
se sont réunis au siège du Syndicat,  
9 rue des 3 Banquets à Toulouse,  
sous la présidence de Monsieur Pierre IZARD

**Mandat spécial pour la Conférence des Présidents de l'Entente Territoire d'Énergie Occitanie  
Pyrénées Méditerranée le 27 Novembre 2018.**

**Etaient présents :** Mesdames Janine GIBERT et Annie PEREZ, Messieurs Denis BEZIAT, Roland CLEMENCON, Guillaume DEBEAURAIN, Cyril DESOR, Pierre IZARD, Marc MENGAUD, Robert MORANDIN, Patrice RIVAL, Claude SARRALIE et Raymond STRAMARE.

**Etaient absents ou excusés :** Messieurs François AUMONIER, Patrick BOUBE, Jean Pierre COMET et Raoul RASPEAU.

Conformément à l'article L.2121-15 du Code général des Collectivités Territoriales, Monsieur Cyril DESOR est nommé secrétaire de séance, et ceci à l'unanimité des membres présents.

Par délibération du 3 juillet 2014, le comité syndical a donné délégation au bureau pour « prendre toute décision concernant les conditions de défraiement des élus membres et du personnel du Syndicat ».

Conformément à l'article L5211-14 du CGCT, les membres du comité syndical du SDEHG, appelés à représenter le syndicat en dehors du département de la Haute-Garonne, peuvent bénéficier du remboursement de leurs frais de déplacement, de restauration, d'hébergement et de mission, dans le cadre de mandats spéciaux.

Le 27 Novembre 2018, a eu lieu la Conférence des Présidents de l'Entente Territoire d'Énergie Occitanie Pyrénées Méditerranée à l'Abbaye de Fontfroide. Monsieur Cyril DESOR, membre du bureau, a participé à cette conférence.

La réunion du bureau ne s'étant pas tenue en amont de la réunion, il est proposé aux membres du Bureau de délibérer sur la prise en charge des frais afférents aux transports, à l'hébergement et la restauration nécessaires pour l'exercice de ce mandat spécial dans la limite des frais réels engagés.

EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU BUREAU  
SEANCE DU 22 JANVIER 2019  
N° d'ordre de la délibération : 7  
N° de feuillet : 2/2

Mandat spécial pour la Conférence des Présidents de l'Entente Territoire d'Énergie Occitanie  
Pyrénées Méditerranée le 27 Novembre 2018.

Comme Monsieur Cyril DESOR, a effectivement assisté à cette Conférence à Fontfroide dans l'intérêt des affaires du SDEHG, après en avoir délibéré, le Bureau décide, à la majorité des présents :

- de prendre en charge les frais afférents aux transports, à l'hébergement et la restauration nécessaires pour l'exercice de ce mandat spécial dans la limite des frais réels engagés ;
- de prélever les crédits sur le compte 6532.

Résultat du vote :

Pour	11
Contre	0
Abstention	0
Non-participation au vote	1

M. DESOR ne prend pas part au vote.

Vu et affiché à la porte du SDEHG, le

25 JAN. 2019

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus.  
Pour extrait certifié conforme,

Le Président



Pierre IZARD